

L'éducation en langue française en Ontario d'hier à aujourd'hui. Problématiser la notion de choix au regard de la forme scolaire

Nathalie Bélanger

RÉSUMÉ

Le choix de l'école par les familles est à la fois une réalité nouvelle et ancienne dans le paysage scolaire en Ontario. Cette notion est examinée dans le contexte de l'instruction en langue française dans cette province, une instruction qui a épousé différentes formes à travers le temps et selon les espaces locaux où elle s'est implantée. Des faits sociohistoriques rassemblés et présentés par le Centre de recherche en civilisation canadienne française de l'Université d'Ottawa et disponibles sur son site Internet, des études de cas historiques et monographies ainsi que des résultats issus de nos propres recherches sont mis en relation. Il en ressort que les parents et les communautés influencent, par leurs actions et leurs choix, et à travers le temps et l'espace, les formes que prend l'instruction dans la langue de la minorité et que ces formes scolaires et les politiques publiques d'éducation qui les sous-tendent contribuent, en retour, à structurer le choix scolaire des familles.

ABSTRACT

Choice of schooling by families is both a new trend and an old one in Ontario. In this article, the notion of school choice is examined as it applies to French-language education, which has taken various forms over time and in different local contexts across the province. The author brings together sociohistorical data compiled and presented online by the Centre de recherche en civilisation canadienne française at the University of Ottawa, historical case studies and monographs, as well as new original research. From those sources it becomes clear that parents and communities have, through their actions and choices, influenced the forms taken by minority-language education; and that, in return, those different forms and the education policies that underpin them have helped to structure the schooling choices made by families.

Le choix de l'école par les familles est à la fois une réalité nouvelle et ancienne dans le paysage scolaire en Ontario, tant dans ses écoles de langue anglaise que française en situation linguistique minoritaire. Dans cet article, nous examinons, plus spécifiquement, cette notion de choix de l'établissement et de programmes spécifiques dans le contexte de l'école de langue française de cette province, une école qui a épousé

différentes formes à travers le temps et selon les espaces locaux où elle s'est implantée. Dans ce contexte, il s'agit de se demander comment les parents et les communautés influencent, par leurs actions et leurs choix, et à travers le temps et l'espace, les formes que prend l'instruction dans la langue de la minorité tout en considérant, dans une perspective inspirée de la théorie de la structuration d'Anthony Giddens,¹ que ces formes scolaires et les politiques publiques d'éducation qui les sous-tendent, contribuent, en retour, à structurer le choix scolaire des familles. Ce faisant, la question des inégalités face au choix scolaire sera abordée.

Nous proposons ici un retour sur l'histoire de politiques éducatives en faveur de la minorité francophone, en examinant les étapes dans la construction du choix scolaire en Ontario et en privilégiant des allers retours significatifs et non une histoire linéaire. Sans prétendre à une historiographie, le propos est balisé de repères historiques afin de montrer à quel point la forme scolaire évolue dans le temps et structure, en partie, le choix des familles. C'est donc grâce à des faits sociohistoriques rassemblés et présentés par le Centre de recherche en civilisation canadienne française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa et disponibles sur son site Internet, des études de cas historiques et monographies ainsi que des résultats issus de nos propres recherches que nous discutons cette question du choix scolaire des parents dans le contexte évolutif des politiques publiques d'éducation en Ontario.

Nous débutons avec quelques éléments théoriques liés au concept de choix scolaire pour en arriver à une discussion qui prend appui sur des éléments de l'histoire mouvementée de l'éducation dans la langue de la minorité en Ontario.

Cadrage théorique. Le choix de l'école dans un contexte scolaire évolutif

Dans le raffinement des recherches en sociologie de l'éducation depuis longtemps concernée par l'inégalité des chances, deux thématiques se précisent dès les années 1980 : l'une sur l'effet établissement² et l'autre portant sur les relations écoles-communautés.³ Ces deux courants ébranlent l'idéal type d'une école stable, mettant en œuvre uniformément un curriculum, d'un espace à l'autre sur un territoire. Ces recherches relativisent l'idée voulant que toutes les écoles se ressemblent et se valent. Dans le sillage de ces recherches, mais aussi de l'analyse des politiques publiques et des expertises d'évaluation nationale et internationale qui occupent de plus en plus la scène, émergent des débats et des problématiques au sujet des marchés scolaires. Il s'avère que la carte scolaire qui consiste à prévoir une sectorisation et des zones de fréquentation scolaire pour les élèves selon les secteurs d'habitation est assouplie voire supprimée dans certains systèmes éducatifs au profit du libre choix par les familles de l'école souhaitée. Philips Woods, Carl Bagley et Ron Glatter précisent que cela fait partie des caractéristiques qui témoignent de la présence de plus en plus marquée de l'idéologie du choix public dans les systèmes d'éducation financés par l'État. Les autres caractéristiques ont trait à la gestion décentralisée vers les écoles, le mode de financement des écoles calculé par élève, la diversité de l'offre scolaire et la croissance des renseignements circulant au sujet des écoles.⁴ Trois concepts sont discutés, dans la littérature, afin de qualifier ces récentes tendances : le marché scolaire, le quasi-marché

et les interdépendances compétitives.⁵ Selon ce que nous en avons étudié, la situation ontarienne actuelle ressemble davantage à ce troisième cas de figure.⁶ Selon Agnès van Zanten et Jean-Pierre Obin, la notion d'interdépendances compétitives désigne le fait qu'une école est affectée par les pratiques des écoles voisines en raison des ressources convoitées par chacune d'elles (par ex. des élèves, des ressources, des programmes spécifiques, des partenariats) et par rapport auxquelles elles sont, objectivement ou subjectivement, en situation de concurrence.⁷ Avec sa centralisation des pouvoirs et ses situations de concurrence et de collaboration entre établissements cherchant à attirer des élèves, il est en effet permis de conclure à ce type d'interdépendances en Ontario malgré des zones de fréquentation scolaire encore utilisées.⁸

Cette libéralisation de l'éducation est saluée, par exemple au Canada, par le C. D. Howe Institute qui s'y montre favorable au regard des écoles ontariennes, et qui suggère que le choix de l'école ne devrait pas être limité aux seuls familles et élèves catholiques qui peuvent se prévaloir d'options, mais étendu à tous afin que les administrations publiques scolaires puissent rivaliser et ainsi améliorer leur qualité d'offre éducative.⁹ D'un autre côté, des chercheurs dénoncent et documentent les risques d'accroître et d'accentuer, par la concurrence entre les établissements, les inégalités,¹⁰ et de favoriser une logique individuelle de consommation¹¹ dont il est difficile de prévoir, à terme, les effets, surtout pour un groupe minoritaire.

Dans une récente étude,¹² et grâce à une analyse de contenu d'entretiens menés avec des directions d'écoles secondaires de langue française d'Ottawa et de Toronto au sujet de la mise en valeur de leur établissement parmi les écoles de leur entourage, il apparaît que tant celles d'Ottawa que de Toronto ont tendance à qualifier leurs relations avec les écoles du voisinage en termes de collaboration et de compétition, bien que celles d'Ottawa semblent davantage dans un rapport de collaboration que celles de Toronto marquées par la compétition. En effet, et selon les directions interviewées à Ottawa, un travail de collaboration s'effectue avec les écoles avoisinantes en vue de bien définir la spécificité de chacune et le message à véhiculer auprès de la clientèle ciblée. Les écoles présentent des programmes spécifiques et certains établissements sont réputés pour le leur. La compétition semble plus accrue entre les écoles de la région torontoise qui doivent rivaliser avec un bassin de population étudiante francophone plus restreint que dans la capitale fédérale quoique allant en s'accroissant. Certaines écoles sont relativement nouvelles et tendent de se trouver une spécificité. Toutes ont dans leur mire l'offre d'un programme international d'études, mais si cela semble plaire aux parents, du moins à ceux qui envisagent y inscrire leur enfant, ce programme ne permet plus dorénavant aux écoles de se distinguer pleinement les unes des autres tant il devient populaire et que toutes les écoles en recherchent l'accréditation. Cela explique peut-être les initiatives entrepreneuriales, l'ancrage religieux ou le service et suivi aux élèves que certaines directions mettent de l'avant. Les directions d'école des deux grandes villes mentionnent l'importance de la réputation de l'école pour les parents. Vouloir joindre une école de langue française où les résultats aux tests et la sécurité des jeunes sont pris au sérieux apparaît d'une importance capitale, selon ce que décryptent les directions d'école des intentions des parents, surtout celles d'Ottawa. Si un certain choix de l'école semble présent chez une portion des parents,

des segments de la population paraissent plus exclus, soit les familles nouvellement arrivées sur le territoire ontarien et les familles ayant un enfant en situation de handicap. Cela apparaît d'autant plus paradoxal qu'une certaine littérature portant sur le libre choix scolaire vante les avantages du choix de l'établissement spécifiquement pour ce dernier groupe d'élèves.

En ce qui concerne les parents, lors d'une deuxième phase du projet *Choix des familles, recrutement des élèves à l'école secondaire de langue française en Ontario et nouveaux défis de l'éducation inclusive*¹³ pendant laquelle nous avons interviewé des parents, nous avons pu saisir les postures et choix de ceux-là quand leurs enfants passent de l'élémentaire au secondaire. Du côté des familles, dont les parents répondants sont plutôt de classe moyenne, plusieurs sont soucieuses, au moment du choix de l'école qui se fait d'ailleurs le plus souvent en concertation avec l'enfant, d'enjeux liés à la langue française, à la sécurité et au bien-être, sans pour autant se concentrer spécifiquement ou uniquement sur les résultats aux tests standardisés des écoles. Ce qui apparaît davantage important pour nombre d'entre elles, c'est l'aspect communautaire de l'école, le réseau des amis et la distance raisonnable pour s'y rendre. Bien évidemment, les options, sports- ou arts-études ou programme international les attirent et la plupart des familles les considèrent et en choisissent au moment de la transition, mais cela n'est pas toujours central dans leur discours.

Le choix est communément défini ou conceptualisé à partir de l'individu, tant par des élus, des économistes et des chercheurs à l'origine des grandes évaluations standardisées telle PISA. La théorie du choix public (*Public Choice Theory*) à laquelle ceux-là se réfèrent vise à instiller des mécanismes de concurrence dans le public dont on pense qu'ils sont garants d'une plus grande efficacité et, à terme, d'une plus grande satisfaction des parents vus comme consommateurs. Or, il est nécessaire de replacer ce concept de choix dans le champ social et historique afin de mieux le comprendre au regard des situations et des groupes sociaux qui s'en prévalent, des usages qu'ils en font et des avantages et des risques qui en découlent au regard de la reproduction d'inégalités entre les élèves.¹⁴

En ce qui concerne ce concept de choix, l'histoire de l'éducation en langue française en situation minoritaire en Ontario est significative car elle repose sur une certaine logique de choix puisque des familles ont pu, dans le passé, opter pour une instruction en français et peuvent toujours accéder au réseau scolaire de langue française auquel ils ont dorénavant droit grâce à des garanties constitutionnelles. Les francophones en situation minoritaire au Canada peuvent en effet se prévaloir d'un droit acquis au prix fort de luttes collectives qui ont marqué l'histoire. Le choix de l'instruction en français s'est d'abord concrétisé au regard de la variable école publique ou séparée (confessionnelle). Avec le temps, le réseau des écoles de langue française s'est démocratisé et intègre aujourd'hui des mesures d'accueil pour tous les ayants droit et les nouveaux arrivants qui ne peuvent a priori se prévaloir de ce statut. Il bénéficie également d'une politique d'aménagement linguistique qui vise à renforcer, entre autres, les liens écoles-parents-communautés ainsi que d'une stratégie inclusive permettant aux élèves en situation de handicap ou en difficulté d'y accéder.

Malgré cette démocratisation, il faut s'intéresser aux processus d'admission à

l'école de langue française et aux compositions d'élèves selon les écoles puisque l'on remarque, de plus en plus, dans certaines écoles, surtout en milieu urbain, des compositions d'élèves essentiellement issus de l'immigration alors que dans d'autres ce n'est pas le cas. Cette situation survient dans le contexte des orientations néolibérales des politiques éducatives en Ontario qui ont commencé à poindre dans les années 1990 et transformé résolument le réseau des écoles qu'elles soient autant anglophones que francophones, confessionnelles ou non, et dont les conséquences pour les écoles de la minorité sont plus difficiles à entrevoir. Il y a lieu de s'interroger sur cette nouvelle réalité afin de faire en sorte que cette école, qui représente un élément essentiel au développement des communautés en situation minoritaire, réussisse à scolariser un plus grand nombre d'élèves pouvant en bénéficier dans des établissements de qualité équivalente aux écoles de la majorité. Et ce questionnement prend place dans un contexte marqué par diverses réalités sous-jacentes.

D'abord, rappelons que l'Ontario accueille plus de la moitié des francophones hors Québec, soit plus d'un demi-million de personnes¹⁵ et un nombre allant s'accroissant de nouveaux arrivants. Deuxièmement, les écoles font face à des défis de recrutement et de rétention d'élèves tant du côté des écoles de langue française publiques que catholiques aussi financées par l'État.

Cette notion de choix doit aussi être comprise par rapport à une école qui évolue, change et tente, tant bien que mal, de se démocratiser dans le contexte précis évoqué ci-dessus. Pour l'enseignement en français, rappelons simplement les différentes formes qui marquent l'histoire de l'instruction et de l'éducation dans la langue de la minorité : instruction informelle, programme bilingue, école séparée, école autonome. L'instruction ou l'école en français n'est donc pas figée et apparaît variable dans le temps et l'espace. Elle n'est encore que très peu stabilisée dans sa forme avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle le devient davantage avec le début de l'État-providence et la massification et la démocratisation de l'éducation.

L'histoire mouvementée de l'instruction et de l'enseignement en français en Ontario

C'est dans le sud-ouest de la province en 1786 qu'apparaît la première école catholique de langue française, à Sandwich près de Windsor, avec le concours de l'abbé Dufaux.¹⁶ Par la suite, à l'époque du Canada-Uni (1841–1867) et au début du régime fédéral, Michel Bock et Gaétan Gervais précisent que « les écoles de langue française jouissent du même statut que celui des écoles de langue anglaise ».¹⁷ Dès la fin du XIX^e siècle, le gouvernement ontarien adopte cependant, ce que Bock et Gervais nomment, « ses premières mesures vexatoires »¹⁸ cherchant à uniformiser et angliciser le système scolaire émergent, entre autres, au moment, de la création du ministère de l'Instruction dès 1876. Dans ce contexte, des écoles ne semblent pas conformes, soit celles dites séparées et de langue française.¹⁹ Si les premières jouissent d'une protection constitutionnelle (article 93), cela n'empêche pas certains groupes anticatholiques de réclamer leur suppression.²⁰ Les écoles de langue française et bilingues (où l'enseignement se fait dans les deux langues à des niveaux variables selon les écoles) ne

jouissent pas de la même protection. En 1883, une enquête au sujet de l'usage exclusif du français dans certaines d'entre elles est demandée par le gouvernement. À la suite de cette enquête, et dès 1885, un règlement est adopté sommant les enseignants d'offrir au moins un certain nombre d'heures d'anglais par semaine.

Des mesures d'interdiction semblables et anticatholiques ont aussi cours ailleurs au Canada, notamment en Saskatchewan dans la foulée du conflit de la région de Batoche où les Métis s'insurgent contre la colonisation et l'exploitation de leur région, surtout à la suite de la pendaison de Louis Riel. Ce conflit retentit ailleurs au Canada incluant l'Ontario où, dès 1890, un nouveau règlement provoque un durcissement de la situation car il n'autorise que l'anglais comme langue d'instruction sauf si les élèves ne le comprennent pas, ce qui permet une échappatoire et la continuité des écoles bilingues.²¹ D'autres encore envisagent la transformation d'écoles publiques (alors plus nombreuses) en écoles séparées puisque certains pensent, à tort, que ces dernières sont à l'abri des politiques gouvernementales hostiles aux canadiens-français.²²

Au début du XX^e siècle, avec un gouvernement ontarien conservateur porté au pouvoir et soutenu par ses groupes alliés habituels mais aussi par des groupes irlandais catholiques,²³ la menace de l'interdiction de l'enseignement dans la langue de la minorité et l'assimilation de l'enseignement à l'anglais se fait insistante. L'histoire de l'enseignement élémentaire en français risque alors d'être interrompue. En 1908, l'inspecteur Merchant se voit confier une enquête sur les écoles de langue française et bilingues de l'Est ontarien. Le rapport montre que ces écoles ne respectent toujours pas les directives du Ministère concernant l'enseignement de l'anglais, tout en s'avérant cependant positif dans l'ensemble.²⁴ Le même inspecteur présente les résultats d'une deuxième enquête en 1912 alors peu favorables aux écoles bilingues. Le Règlement XVII limitant l'enseignement du français aux premières années de l'élémentaire est alors adopté la même année. Une résistance au Règlement XVII²⁵ s'opère sur divers fronts, notamment à Pembroke avec la création d'une école libre au sein de laquelle Jeanne Lajoie œuvre sans salaire,²⁶ et surtout à Ottawa, où les sœurs Desloges dispensent l'enseignement en français au sein d'écoles clandestines pendant plusieurs mois.²⁷ Des associations d'enseignants catholiques et bilingues se mobilisent, notamment à Ottawa.

La résistance se manifeste de diverses manières de sorte que les écoles n'y réagissent pas de façon uniforme ; ce qui témoigne de la diversité dans la forme scolaire. La région de Windsor, à titre d'exemple, s'avère particulièrement divisée autour de la position intransigeante de l'évêque Fallon de London envers les francophones. La position du groupe de francophones installés depuis longtemps dans cette région, descendants de soldats français et de trappeurs contraste avec celle des francophones nouvellement arrivés du Québec.²⁸ Toutefois, et en raison d'enjeux qui dépassent les frontières de la province, la menace s'éloigne en 1927, lorsque le Ministère de l'Instruction de l'Ontario crée un nouveau système d'écoles séparées pour les élèves francophones et qu'un programme d'enseignement bilingue est finalement suggéré par les commissaires Scott, Merchant et Côté²⁹ d'abord dans le nord-est de la province. Grande est la déception de l'ACFEO de voir l'anglais au programme d'enseignement pour des matières autres que l'anglais.³⁰ En effet, et bien que favorable en

partie au rapport de la Commission Scott-Merchant-Côté qui permet de modifier le Règlement XVII, l'Association déplore cet aspect lié au bilinguisme. On voit là encore des divergences quant à la forme que prend ou devrait prendre l'école ou l'enseignement en français, des formes qui se font alors concurrence et pour lesquelles les différents acteurs ne s'entendent pas a priori.

Si ces luttes scolaires et moments forts de l'histoire de l'enseignement en français en Ontario constituent des repères importants dans le façonnement d'une identité au XX^e siècle, Chad Gaffield est toutefois d'avis que l'histoire de l'instruction dans la langue de la minorité au XIX^e siècle, du moins dans le comté de Prescott, s'explique par l'action réciproque des changements relatifs à la terre et à la famille, notamment de la contribution des enfants aux revenus familiaux. Dans une histoire sociale du comté de Prescott dans l'est ontarien, cet auteur inscrit en effet l'origine de l'identité et de l'instruction dans la langue de la minorité non pas tant dans les luttes scolaires du XX^e siècle que dans les conditions sociales locales, matérielles et économiques du XIX^e siècle. Le processus de colonisation de ce comté, dès la première moitié du XIX^e siècle, témoigne d'une stabilité linguistique française autour du noyau familial qui entraîne subséquemment une interdépendance économique favorisant l'instruction dans cette langue malgré les efforts ou les espoirs d'une « assimilation volontaire à la tradition britannique » de Ryerson.

À la suite de la crise économique de 1870, entre autres, la structure sociale se transforme et le conflit culturel provoque des tensions entre les deux groupes linguistiques. Cette situation pousse des élites francophones à chercher le soutien de l'Église et les écoles publiques (écoles communes générales) créées dans la foulée des lois scolaires de 1841 et 1846 se transforment en écoles séparées (écoles communes particulières), tel que précisé aussi plus haut. L'Église leur fournit l'occasion de s'identifier non pas uniquement comme « résidents francophones de l'Ontario mais comme membres de la section francophone de l'Église catholique universelle. »³¹

Par ailleurs, la démographie commande la création de nouvelles écoles, mais cela représente un processus complexe exigeant la participation des familles et rapidement émergent des divisions de classes entre les familles anciennes de la région, plus nanties et plus influentes, et les familles nouvelles s'établissant en périphérie du centre névralgique des débuts de la colonie. Par exemple, précise l'auteur, dans le canton d'Alfred, les familles nanties veulent préserver leurs acquis, c'est-à-dire leur école alors publique et font des démarches pour que celle-ci devienne une école séparée vidant ainsi de « tout attrait », ajoute Gaffield, la nouvelle école publique construite dans le secteur est du canton. Mais cette situation apporte certains avantages aux parents plus démunis puisque, profitant d'une lacune dans l'administration de ce double système, ceux-là peuvent transférer leurs enfants d'une école à l'autre au-delà des dates prescrites au calendrier et ainsi ne pas apparaître sur les listes des payeurs de taxe scolaire et éviter de payer leur dû à l'école que fréquente leurs enfants.³² On voit là l'inscription communautaire des écoles et les rapports de pouvoir qui découlent de leur installation.

Au début du XX^e siècle, et dans les circonstances parfois difficiles évoquées plus haut, des méthodes et programmes se mettent en place dans l'enseignement en français et, dans la perspective de l'éducation comparée alors en plein essor, des emprunts

à d'autres pays sont envisagés et testés. À titre d'exemple, dès 1925, l'Association canadienne française d'éducation de l'Ontario (ACFEO) dont il a déjà été question ci-dessus, publie son programme d'enseignement inspiré des meilleurs principes d'enseignement en langue maternelle et en contexte bilingue venant de la Belgique, de l'Afrique du Sud ou du Pays de Galles.³³

Les enjeux de formation du personnel enseignant sont alors au premier plan puisque des inspecteurs dénoncent le peu de formation et de certification des enseignants des écoles bilingues. L'enseignement en français en Ontario apparaît alors ancré dans des perspectives locales diverses qui suscitent des débats (rappelons que l'ACFEO n'est pas favorable au programme bilingue de la commission Scott-Merchant-Côté) tout en étant influencé par des exemples provenant d'ailleurs. L'Association déplore également le peu de formation des institutrices,³⁴ lacune qui sera comblée dès l'instauration de l'École de Pédagogie de l'Université d'Ottawa. Ce qui laisse penser là aussi à une grande diversité dans la façon d'enseigner selon les écoles. L'enseignement en langue française prend davantage forme de 1937 à 1965 grâce au directeur de l'enseignement français, Robert Gauthier,³⁵ qui établit la primauté du français. C'est là le début de l'enseignement homogène en langue française qui caractérise aujourd'hui encore l'offre scolaire. Mais, dans l'après-guerre, les ressources diffèrent d'une école à l'autre, entre celles dites séparées et publiques. Rappelons, pour l'anecdote, et par rapport aux écoles séparées et au manque criant de ressources, un plaidoyer de Mgr Alexandre Vachon qui en appelle aux parents catholiques afin qu'ils dirigent leurs impôts scolaires vers les écoles séparées. Il dira en 1952 :

Les fidèles doivent en premier lieu se rappeler que nos écoles n'ont rien d'inférieur aux écoles dites publiques quant à l'enseignement profane. Elles n'en diffèrent que sur ce point essentiel que tout l'enseignement y est imprégné d'esprit religieux et qu'il prépare les élèves à mettre les valeurs spirituelles au-dessus des préoccupations d'ordre matériel.³⁶

En ce qui concerne, plus spécifiquement, les écoles secondaires de langue française, si le clergé catholique en a mis sur pied dès 1845, celles-ci sont en piètre état financier au début des années 1960, puisque le clergé catholique n'arrive plus à toutes les subventionner. Ce qui montre que leur qualité varie d'un endroit à l'autre, ou d'une communauté à l'autre. En 1967, l'ACFEO demande à ce qu'un régime d'écoles secondaires de langue française publiques auquel se grefferaient les écoles privées soit créé. En 1968, le gouvernement ontarien annonce son intention d'accorder des subventions à des écoles secondaires publiques de langue française.³⁷ Certaines communautés se dotent d'écoles de langue française sans trop de difficultés, alors que d'autres, dans le Nord de la province, luttent avec acharnement puisque le pouvoir d'établir ces écoles revenait alors aux conseils scolaires à majorité anglophone. Plusieurs écoles de langue française privées catholiques sont intégrées au système public après 1968, diminuant considérablement l'influence et le rôle du clergé dans l'éducation secondaire en Ontario. Si l'après-guerre annonce ainsi le déclin progressif du rôle central des élites religieuses en éducation, il s'agit aussi d'une époque où le pouvoir des parents

s'affirme davantage. À titre d'exemple, dès 1950, la formation d'une fondation de parents et d'instituteurs (FAPI) travaille dans le but de rapprocher les parents de l'école,³⁸ ce qui contribue à transformer l'école de langue française à travers le temps.

À travers ces processus, la constitution d'une école de langue française qui répondait aux attentes des uns et des autres n'était certainement pas aisée. David Welch³⁹ montre, en effet, qu'entre 1970 et 1983, des divergences communautaires témoignent de la diversité des formes scolaires envisagées. Ces positionnements doivent être resitués dans les contextes social, politique et économique de l'époque. Pour ceux et celles qui appuient le projet d'une école secondaire autonome de langue française, soit des parents, des professionnels, des commerçants, même des mouvements étudiants (Penetanguishene, Sturgeon Falls), l'école représente, en quelque sorte, un centre névralgique où la langue et la culture peuvent être conservées et transmises. Ces acteurs étaient notamment soutenus par l'Association canadienne française de l'Ontario (ACFO) et l'Association des enseignants franco-ontariens (AEFO). Tandis qu'en milieu rural, parmi des familles du secteur agricole, les parents se préoccupent davantage de l'importance du bilinguisme et de la mobilité sociale de leurs enfants dans des économies basées sur un seul secteur d'activités. Cela les amène à préférer une forme scolaire bilingue. Leur souhait est de contrer le choc du passage au secondaire en anglais, à l'époque encore lacunaire en français, après avoir fait l'élémentaire en français. À la ville, ce choc n'est pas aussi grand, puisque les jeunes accèdent plus facilement à des ressources bilingues. Pour les parents soucieux du bilinguisme face à des économies peu diversifiées dans certaines régions et de la mobilité sociale de leur enfant, une école bilingue apparaît donc préférable. Ces parents considèrent davantage l'éducation en termes de diffusion de savoirs et d'acquisition linguistique. Ils représentent une portion de la petite bourgeoisie francophone qui ne veut pas perdre sa clientèle et sa base d'influence politique ainsi qu'une frange de la classe ouvrière soucieuse d'améliorer son statut à travers la mobilité sociale de ses enfants. Ceux-là ont aussi parfois connu des frustrations au sein de la communauté francophone à la suite d'expériences malheureuses de non reconnaissance. Des couples mixtes voient en l'école bilingue une façon de prévenir des conflits qui pourraient émerger dans la famille. Raymond Breton⁴⁰ a discuté de ces différentes postures dans sa typologie des modalités d'appartenance et d'identification à la francophonie, laissant apparaître des postures différentes selon que l'on provienne du milieu rural ou urbain et selon les attributs individuels ou caractéristiques personnelles, par exemple, la classe sociale, l'âge, le travail, la situation familiale, le genre ou le handicap, etc. La langue a alors, dans ce schéma, soit une valeur instrumentale soit symbolique et culturelle. Et l'école est tantôt vue comme un lieu d'acquisition de connaissances linguistiques pour des possibilités d'action, ou comme un lieu essentiellement culturel.

Un tournant important se situe au moment du rapatriement de la constitution et de la proclamation de la loi constitutionnelle de 1982 avec la création de la Charte canadienne des droits et libertés. Le libellé de l'article 23 de cette Charte porte spécifiquement sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et garantit le droit à l'éducation en langue minoritaire aux citoyens canadiens considérés ayants droit, dans un contexte de réaction politique au projet indépendantiste du Québec.⁴¹

Les citoyens canadiens peuvent faire instruire leurs enfants aux niveaux élémentaire et secondaire dans la langue officielle minoritaire si l'un d'entre eux ou l'un de leurs enfants a reçu son instruction dans cette langue ou si elle consiste en leur « première langue apprise et encore comprise ». ⁴² L'article 23 donne « *le coup d'envoi de toute une série de mesures favorisant le développement d'un système d'éducation répondant aux besoins de la minorité de langue officielle* ». ⁴³ Le choix de l'école s'en trouve structuré différemment et surtout garanti constitutionnellement, mais il faut savoir qui peut s'en prévaloir, quelles familles y sont accueillies et quelles sont les modalités des différentes juridictions provinciales dont l'Ontario, pour en accroître l'accessibilité à ceux et celles qui ne peuvent d'emblée tirer avantage du statut d'ayant droit, mais qui ont le français comme langue de communication ou comme langue d'héritage.

Le développement du système éducatif de langue française connaît un point tournant quand, en 1997, les francophones obtiennent le droit de gestion et de contrôle de leurs écoles en Ontario suivant l'affaire Mahé. ⁴⁴ Dans cette foulée, la création des douze conseils scolaires de langue française gérés par et pour les francophones (quatre conseils publics et huit conseils catholiques) voient le jour dans un contexte fortement marqué par une vague de réformes de rationalisation entreprises depuis 1995 par le gouvernement conservateur de l'Ontario, tel que noté par Peggy Sattler. ⁴⁵ Car, en créant des conseils scolaires de langue française, qui d'ailleurs chapeautent des écoles sur des territoires très vastes, le gouvernement ontarien de l'époque adopte la *Loi de 1997 réduisant le nombre de conseils scolaires*, afin de réduire les coûts de l'administration scolaire. L'agenda néolibéral du gouvernement est alors marqué par un désir de centralisation et de contrôle plus accru. ⁴⁶ Normand Labrie, Denise Wilson et Monica Heller soulignent qu'

ironiquement, la remise de la gestion scolaire aux mains des communautés francophones s'est faite dans la foulée d'une réforme plus globale du système scolaire, visant à centraliser davantage le pouvoir dans les mains du ministère de l'Éducation et ses mandataires administratifs au service des conseils scolaires de district, et ceci, au détriment des conseiller(ère)s scolaires élu(e)s démocratiquement par les contribuables. ⁴⁷

Sattler précise que, de 1990 à 2010, tous gouvernements confondus, nous avons en effet assisté à une plus grande centralisation des pouvoirs et à une réforme d'inspiration néolibérale, notamment à travers la standardisation du curriculum, une gestion axée sur les résultats, une reddition de comptes pointue et une compétition plus accrue entre les écoles. Il faut cependant préciser, ajoute l'auteure, que cette transformation des politiques éducatives selon une idéologie d'inspiration néolibérale ne s'est pas effectuée du jour au lendemain, de façon monolithique, mais bien à travers le temps long où sont aussi contestés différents aspects d'un néolibéralisme en éducation. ⁴⁸

À titre d'exemple, dans ce contexte a priori peu favorable, les francophones gagnent donc le droit de gestion de l'école de langue française en situation minoritaire et le Ministère entreprend une série de mesures de démocratisation, certes toujours à

parfaire. Rappelons, à titre d'exemple, que trop longtemps les personnes handicapées francophones devaient choisir entre leur identité linguistique et leur besoin d'obtenir des services adaptés face à une école de langue française alors peu préparée à les accueillir. En outre, l'école de langue française a facilité l'accès des francophones ne pouvant se prévaloir du statut d'ayant-droit, notamment les familles immigrantes en Ontario.⁴⁹ Il s'avère en effet qu'une interprétation généreuse de l'article 23 de la Charte permet de contrecarrer l'assimilation de nouveaux arrivants à l'école de langue anglaise.⁵⁰ Ainsi, l'école dans sa forme évolutive s'adapte et se démocratise pour un plus grand nombre d'élèves.

Selon Annie Pilote et Odile Magnan qui reconnaissent que des différences locales existent entre les écoles de la minorité francophone et qu'un programme institutionnel se développe depuis quelques décennies tout en étant transformé par les caractéristiques des sociétés modernes, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) représente un exemple des efforts entrepris pour concilier les diverses visions de l'inclusion et de la diversité en contexte scolaire francophone minoritaire.⁵¹ Anne Gilbert se montre, pour sa part, critique de la PAL et déplore la perte d'une « communauté d'histoire et de culture » au profit du pluralisme. Cela représenterait, selon cette auteure, un déplacement notable par rapport au projet fondateur de l'école en milieu minoritaire, celui qui misait sur l'unité de la langue et de la culture, pour promouvoir l'inclusion des individus provenant de différents horizons culturels.⁵² Cette posture quasi téléologique a le défaut de penser la forme scolaire, ou l'école de langue française, de façon figée, sans la replacer dans les mouvements qui l'ont façonnée et dont on vient d'esquisser les grands traits. Ces mouvements, d'abord la démocratisation de l'éducation et, deuxièmement, la mondialisation, continuent d'ailleurs de la transformer. On constate ici aussi des positions contrastées et contestées quant à savoir ce qu'est ou ce que devrait être l'école de langue française.

Conclusion

Comment les parents et les communautés influencent-ils par leurs actions et leurs choix, et à travers le temps et l'espace, les formes que prend l'instruction dans la langue de la minorité en Ontario tout en considérant que ces formes scolaires et les politiques publiques d'éducation qui les sous-tendent contribuent, en retour, à structurer le choix scolaire des familles ? Afin de répondre à cette double question, le choix scolaire a d'abord été défini sociologiquement en recourant aux travaux de Stephen Ball et de ses collaborateurs, qui critiquent la théorie économique du choix public appliquée à l'éducation et qui cherchent à repositionner le concept de choix dans l'arène sociale afin de mieux comprendre au regard des acteurs, et de leur situation, ainsi que des groupes sociaux qui s'en prévalent, des usages qu'ils en font et des risques qui en découlent au regard de la reproduction d'inégalités entre les élèves.

Nous avons montré, en s'appuyant des travaux de Sattler, que depuis au moins les années 1990, nous assistons, en Ontario, à des réformes éducatives d'inspiration néolibérale où l'on note une centralisation des pouvoirs doublée d'une responsabilisation accrue des acteurs au niveau des écoles ainsi qu'une concurrence entre ces dernières,

dans un contexte où la notion de choix d'établissement gagne en importance. Les écoles de langue française, surtout celles du niveau secondaire, se trouvent alors dans des rapports d'interdépendance, que ceux-ci soient collaboratifs ou compétitifs. Une analyse du discours de directions d'écoles secondaires montre d'ailleurs qu'elles doivent parfois rivaliser dans leur offre éducative et mettre de l'avant des options et programmes attrayants. Quand on interroge les parents, on constate que ceux-ci sont en effet sensibles à une certaine gamme de programmes offerts, par exemple arts-études, sports-études ou le programme international, mais que l'aspect communautaire, au moment de choisir l'école et le fait de pouvoir s'y rendre en une limite de temps raisonnable apparaissent aussi importants pour eux. Par ailleurs, ils accordent une importance relative aux résultats des écoles aux tests standardisés. Ils vont s'en soucier si ceux-ci sont réellement négatifs ou très faibles. On voit donc poindre des logiques individuelles et non plus uniquement collectives dans le processus du choix de l'école, malgré un désir d'appartenance communautaire encore grand.

Il faut rappeler qu'à l'origine les orientations qui encadrent l'offre et le choix de l'école de langue française reposent davantage sur des principes en lien avec la collectivité, tel que précisé plus haut, plutôt qu'individuels. Gaffield montre même que l'histoire sociale de l'instruction dans la langue de la minorité au XIX^e siècle dans le comté de Prescott s'explique par l'action réciproque des changements relatifs à l'organisation familiale et du travail agricole. Le rôle des parents et des familles commence à poindre de façon évidente, à la fin du XIX^e siècle, en témoigne l'épisode de Horse Creek. Dans l'histoire plutôt mouvementée des luttes et de revendications de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle qui menèrent au droit à une éducation en français, l'école évolue, prend différentes formes quant aux programmes qui sont mis de l'avant, et s'inspire même de pratiques venues d'ailleurs. Elle se stabilise enfin en un modèle relativement homogène dans la période d'après-guerre et de l'État providence, bien qu'elle ne cesse d'évoluer jusqu'à aujourd'hui, notamment en vue d'accueillir, parfois avec un succès mitigé et des pratiques à parfaire, des populations d'élèves qu'elle n'avait pas l'habitude de recevoir.

L'école, tant celle de langue française qu'anglaise, en Amérique du Nord, est résolument encastrée dans un milieu et une communauté donnés. D'ailleurs, Jane Gaskell précise qu'il est difficile de penser l'idée d'une éducation commune pour tous les jeunes à travers le pays car la constitution canadienne définit une citoyenneté qui permet la reconnaissance des différences de groupes et que, par conséquent, différents types d'écoles ont émergé et continuent à émerger dans les limites tracées par les autorités provinciales.⁵³ Il apparaît dès lors difficile de soutenir la thèse de la disparition d'une école d'en haut porteuse d'un projet de société au profit d'une école d'en bas.⁵⁴ Joseph-Yvon Thériault reconnaît que les écoles sont d'abord et avant tout le fruit d'insertions communautaires, dans la tradition démocratico-libérale, mais que dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, un basculement vers une école à prétention nationale serait survenu avec les grandes crises scolaires. Il se demande ensuite si l'école qu'ont acquise les communautés francophones depuis les années 1960 est bel et bien cette école d'en haut au cœur des revendications des francophones ? Il en doute. Il déplore une culture du minoritaire, de l'ethnique, héritée d'une pédagogie

du communautaire, d'en bas. Alors qu'elle n'est jamais réellement démontrée, mais postulée, on regrette la disparition de l'école d'en haut, à travers un regard essentiellement nostalgique d'un passé auquel on greffe une culture de dimension nationale. L'école, dans ses multiples formes qu'elle a pourtant épousées, n'est pas examinée dans le détail, mais plutôt considérée relativement fixement. La tradition démocratico-libérale ne fléchit pourtant pas ; la Confédération de 1867 inscrit l'école résolument dans l'espace provincial. Et s'il est vrai que les crises scolaires contribuent à mobiliser progressivement une frange de la population qui milite pour une école autonome en français, l'instruction dans cette langue épouse diverses formes de la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années soixante, et encore aujourd'hui si l'on tient compte de la dynamique évoquée plus haut, concernant les dynamiques de marché et la façon dont les acteurs se positionnent par rapport à celles-là.

L'enseignement en français se présente, à travers le temps et l'espace, selon diverses composantes, qu'il s'agisse de modes d'enseignement, de curricula, de programmes de formation des enseignants, de la place de la religion, du rôle du clergé et de liens avec les parents. Au sujet du rôle des parents, celui-ci va s'accroissant, et ceux-ci s'organisent dès les années 1950 avec le FAPI, mais on constate déjà bien avant ces années, le rôle des parents et des attentes qu'ils expriment envers l'école et l'influence qu'ils exercent.

Des conceptions de l'école de langue française sont en concurrence, des points de vue divergent entre parents, éducateurs et élus. Ces tensions rappellent celles d'aujourd'hui, notamment dans la tâche difficile des conseils scolaires à convaincre des ayants droit d'accéder à l'école de langue française, dont certains ne se reconnaissent pas dans ce qui est proposé puisque la moitié de ceux-ci ne « choisissent » pas d'y accéder ou n'y accèdent pas étant donné divers obstacles. Le choix de l'école apparaît dès lors modulé par la forme que prend l'école et cela se poursuit aujourd'hui si l'on pense à l'introduction, dans le système éducatif, de logiques plus compétitives et individuelles qui modifient encore le tableau des écoles et risquent d'accroître les inégalités entre les élèves et entre les familles. Les conseils catholiques et publics de langue française qui se sont formés à la suite de la recommandation de la Commission royale sur l'éducation en 1994, ainsi qu'avec l'introduction de la réforme Harris, elle-même influencée par des principes issus du néolibéralisme, sont parfois en concurrence entre eux, présentent des profils d'écoles bien différents les uns des autres et accueillent des compositions d'élèves parfois clivées. Ce constat commande un regard attentif sur l'évolution des écoles de langue française et de leurs compositions d'élèves afin d'éviter que des groupes en soient exclus ou clivés entre eux.

Notes

- 1 Anthony Giddens, *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration* (Paris : PUF, 1987), voir en particulier le chapitre 6, 343-420.
- 2 Olivier Cousin, « L'effet établissement, construction d'une problématique » *Revue française de sociologie* 34,3 (1993) : 395-419 et Jean-Louis Derouet, *École et Justice. De l'inégalité des chances aux compromis locaux* (Paris : Métailié, 1992).

- 3 Richard Arum, « Schools and Communities. Ecological and Institutional Dimensions » *Annual Review of Sociology* 26 (2000) : 395-418 et Joyce L. Epstein, *School, Family and Community Partnerships: Preparing Educators and Improving Schools* (Boulder, CO : Westview Press, 2001), 21-74.
- 4 Philips Woods, Carl Bagley et Ron Glatter, *School choice and competition : Markets in the public interest ?* (London : Routledge, 1998).
- 5 Agnès van Zanten et Jean-Pierre Obin, *La carte scolaire* (Paris : PUF, 2008) Une autre typologie ressort des travaux de Georges Felouzis, Christian Maroy et Agnès van Zanten, *Les marchés scolaires : Sociologie d'une politique publique d'éducation*, (Paris : PUF, 2013). Celle-ci se décline ainsi : marchés privés, quasi-marchés et marchés officiels.
- 6 Nathalie Bélanger, Alexandre Audet et Jonathan Plante, « Dynamiques compétitives et collaboratives entre des écoles secondaires de langue française en Ontario », *International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'études canadiennes* 50 (2014) : 297-322 [en ligne]. https://muse.jhu.edu/journals/international_journal_of_canadian_studies/v050/50.belanger.pdf.
- 7 Agnès van Zanten et Jean-Pierre Obin, *La carte scolaire* (Paris : PUF, 2008) et voir aussi Bernard Delvaux et Agnès van Zanten, « Les établissements scolaires et leur espace local d'interdépendance. » *Revue française de pédagogie*. 156 (2006) : 5-8.
- 8 Nathalie Bélanger, Alexandre Audet et Jonathan Plante, « Dynamiques compétitives... » ; Et Nathalie Bélanger et Liliane Dionne, « Des partenariats écoles – communautés en Ontario français: au service des élèves ou de logiques marchandes? » *Éducation Comparée*, 6 (2011) :111-129 ; Nathalie Bélanger, « Le choix de l'école secondaire de langue française en Ontario par les parents », *Lien social et Politiques*, 66 (2011) : 197-224.
- 9 David Card, Martin Dooley et Abigail Payne, *School Choice and the Benefits of Competition. Evidence from Ontario*. Report from the CD Howe Institute 2008 [en ligne] https://www.cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed//Backgrounder_115.pdf.
- 10 Georges Felouzis, Christian Maroy et Agnès van Zanten, *Les marchés scolaires Sociologie d'une politique publique d'éducation*, (Paris : PUF, 2013).
- 11 Robert Ballion, *Les consommateurs d'école, Stratégies éducatives des familles*, (Paris : Laurence Pernoud Stock, 1982).
- 12 Nathalie Bélanger, Alexandre Audet et Jonathan Plante, « Dynamiques compétitives... »
- 13 Projet financé par le CRSHC, auquel ont participé les assistants suivants que nous remercions pour leur travail d'assistantat : Mathieu Savage, Alexandre Audet, Jonathan Plante, Maryse Anakeu-Ekassi.
- 14 Stephen J. Ball, Richard Bowe Sharon Gewirtz, « School Choice social class and distinction : the realization of social advantage in education » *Journal of education policy* 11 : 1 (1996) : 89-112.
- 15 Statistiques Canada 2012 Statistique Canada. « Recensement de la population de 2006 ». Produit no 97-564-XCB2006007 au catalogue de Statistique Canada (Ottawa – Gatineau (Ont. part – Partie Ont.), Code 50535) 2006.
- 16 Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, « L'éducation en Ontario français », dans J.-Y. Thériault dir. *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*. (Moncton : Éditions d'Acadie, 1999), 435-473.
- 17 Michel Bock et Gaétan Gervais *L'Ontario français. Des pays d'en haut à nos jours*. (Ottawa : Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2004), 114.
- 18 Ibid, 141.
- 19 Les écoles séparées sont des écoles communes particulières, contrairement aux écoles publiques, ou dites communes générales.
- 20 Ibid, 115.

- 21 Ibid, 116.
- 22 Ibid, 117.
- 23 Ibid, 118.
- 24 Ibid, 119.
- 25 Site de l'aménagement linguistique au Canada. Règlement 17 sur les écoles séparées de l'Ontario pour l'année scolaire 1912–1923 [en ligne], http://www.salic.uottawa.ca/?q=leg_reglement_17.
- 26 Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *Le Règlement XVII* [en ligne] <http://www.crcf.uottawa.ca/reglement17/page/lecole-libre-de-pembroke>.
- 27 Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *Le Règlement XVII* [en ligne] <http://www.crcf.uottawa.ca/reglement17/page/la-defense-de-lecole-guigues>.
- 28 Jack D. Cecillon, Prayers, Petitions and Protests : *The Catholic Church and the Ontario Schools Crisis in the Windsor Border Region (1910–1928)*. (Montréal et Kingston : McGill Queen's University Press, 2013).
- 29 Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *La présence française en Ontario 1610 : passeport 2010* [en ligne] <http://www.crcf.uottawa.ca/passeport/IV/IVA1b/IVA1b09.html>.
- 30 Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *La présence française en Ontario 1610 : passeport 2010* [en ligne] <http://www.crcf.uottawa.ca/passeport/IV/IVA1b/IVA1b09.html>.
- 31 Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation culture économie* (Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 1993), 225
- 32 Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne*, voir 198-201 au sujet de la controverse de Horse Creek
- 33 Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *La présence française en Ontario 1610 : passeport 2010* [en ligne] <http://www.crcf.uottawa.ca/passeport/IV/IVA1b/IVA1b09.html>.
- 34 Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *La présence française en Ontario 1610 : passeport 2010* [en ligne] http://www.crcf.uottawa.ca/passeport/IV/IVA1b/IVA1b09-4-1_b.html
<http://www.crcf.uottawa.ca/passeport/IV/IVA1b/IVA1b09.html#4>.
- 35 Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *La présence française en Ontario 1610 : passeport 2010* [en ligne] <http://www.crcf.uottawa.ca/passeport/IV/IVA2a/IVA2a.html#4>.
- 36 Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *La présence française en Ontario 1610 : passeport 2010* [en ligne] <http://www.crcf.uottawa.ca/passeport/IV/IVA2b/IVA2b02-1.html>.
- 37 Gaétan Gervais, L'enseignement supérieur en Ontario français (1848–1965) *Revue du Nouvel Ontario* 7 (1985) : 11-52, pp.16 et 17 et voir aussi Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *La présence française en Ontario 1610 : passeport 2010* [en ligne] <http://www.crcf.uottawa.ca/passeport/IV/IVD1c/IVD1c.html>
- 38 Centre de recherche en civilisation canadienne française, Exposition virtuelle, *La présence française en Ontario 1610 : passeport 2010* [en ligne] <http://www.crcf.uottawa.ca/passeport/IV/IVA2b/IVA2b11.html>
- 39 David Welch, « Les luttes pour les écoles secondaires franco-ontariennes », *Revue du Nouvel Ontario*, (1991) : 13-14.
- 40 Raymond Breton, « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires. Essai de typologie », *Sociologie et sociétés*. 26, 1 (1994) : 59-69.

- 41 Mark Power, « L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés : fondements, effets réparateurs et applications », dans Jules Rocque dir. *La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire*. (Winnipeg : Presses de Saint-Boniface, 2011), 45-70.
- 42 Ministère de la Justice Canada. *Charte des droits et libertés du Canada* 1982 [en ligne] <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>.
- 43 Normand Labrie et Sylvie Lamoureux « À la recherche de... bédication en langue française en Ontario », dans N. Labrie et S. Lamoureux (dir.), *L'Éducation de langue française en Ontario : enjeux et processus sociaux* (Sudbury : Prise de parole, 2003), 15
- 44 Normand Labrie et Sylvie Lamoureux, À la recherche...
- 45 Peggy Sattler « Education Governance Reform in Ontario: Neoliberalism in context » *Canadian Journal of Educational Administration and Policy*, 128, (2012) : 2-28.
- 46 Ibid., Sattler, 11-12
- 47 Normand Labrie, Denise Wilson et Monica Heller, « La gestion scolaire et la création de Conseils de district », dans N. Labrie et S. Lamoureux (dir.), *L'Éducation de langue française en Ontario : enjeux et processus sociaux*, 31-56, (Sudbury : Prise de parole, 2003), voir en particulier p. 31
- 48 Ibid., Sattler, 23
- 49 Des comités d'admission existent pour les non ayants-droit et la note 148 du Ministère de l'Éducation de l'Ontario vient changer la donne dès 2009. Celle-ci vise à mieux accueillir les parents et l'élève d'expression française issus de l'immigration qui ne se qualifient pas comme ayants-droit, en leur donnant plus facilement accès à l'école de langue française, grâce à une démarche plus uniforme des comités d'admission à travers la province. Ministère de l'Éducation de l'Ontario — **MÉO** Politique régissant l'admission à l'école de langue française en Ontario. (Note 148) 2009 [en ligne] <http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/148.html>
- 50 Marc Power et Pierre Foucher, P « Les droits linguistiques en matière scolaire », dans M. Bastarache, (Ed.) *Les droits linguistiques au Canada*, 2^e édition, 399-493 (Cowansville : Editions Yvon Blais, 2004) voir en particulier p. 431
- 51 Annie Pilote et Marie Odile Magnan, « L'école de la minorité francophone : une institution à l'épreuve des acteurs », dans J.-Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations* (Montréal : Fides, 2008), 275-310.
- 52 Anne Gilbert « La refondation de la communauté franco-ontarienne par bécôle : constats et enjeux », dans Anne Trépanier *La rénovation de l'héritage démocratique. Fondation-refondation* (Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2009), 220-239.
- 53 Jane Gaskell, « Constructing the "Public" in Public Schools: A School Board Debate », *Canadian Journal of Education*, 26, 1 (2001) : 19-37.
- 54 Joseph Yvon Thériault « De l'école de la nation aux écoles communautaires » dans J.Y. Thériault, *Faire société. Société civile et espaces francophones*. (Sudbury : Prise de parole, 2007).